

MANCHESTER



Profession ÉDUCATION

N° 253 | Avril-mai 2017 | 2,50 €



**ENSEIGNANTS. CPE.
DÉBUTER
DANS LE MÉTIER**

Soutenez la Maison des journalistes dans son effort pédagogique

Unique au monde, la Maison des journalistes accueille et accompagne, depuis 2002, des centaines de professionnels des médias étrangers contraints à l'exil.

Des actions en direction des jeunes

La Maison des journalistes organise aussi des rencontres entre exilés et lycéens dans le cadre de son programme intitulé « Renvoyé Spécial ». En contact direct avec des victimes de la répression et des guerres, les jeunes abordent concrètement les problématiques de liberté d'expression, de tolérance et de « vivre ensemble ». Parallèlement, l'association développe un plan d'action en direction des universités ainsi que des jeunes sous protection judiciaire, en coordination avec les ministères compétents.

Votre don à la MDJ par chèque

NOM, PRENOM :
 ADRESSE :

 CODE POSTAL : VILLE :
 TELEPHONE :
 E-MAIL :

Je fais un don de
 Mode de paiement par chèque à l'ordre de « La Maison des journalistes »

Fait à le/...../..... Signature

Faites un don !

Afin de pouvoir poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, la Maison des journalistes en appelle aux forces vives du monde de l'Education.

Faites un don à la MDJ en l'accompagnant de la fiche ci-contre (également téléchargeable sur le site

www.maisondesjournalistes.org).

Votre soutien régulier à la MDJ par prélèvement automatique

Les bonnes raisons de préférer le prélèvement automatique :

Pour moi

Je ne me soucie plus d'avoir à faire un don
 Il répartit mon effort sur toute l'année
 Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande à la MDJ

Pour la MDJ

Il donne l'assurance d'un financement sûr

En résumé

Il permet à la MDJ de se consacrer davantage à ses actions et d'utiliser au mieux l'effort financier que je fais pour les journalistes en exil

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant au montant et à la périodicité ci-dessous. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande auprès de la MDJ :

Je choisis le montant et la périodicité de mon soutien :

Mensuelle : 5 € 10 € 15 € 20 € montant libre :

Trimestrielle : 15 € 30 € 45 € 60 € montant libre :

Moi	Nom : Prénom :
	Coordonnées :
Banque	Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Localité
	Nom : Prénom :
	Coordonnées :
	Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Localité



LA MAISON DES JOURNALISTES

35 rue Cauchy
 75015 Paris
 (France)

www.maisondesjournalistes.org
 Tél. +33 (0)1 40 60 04 02
mdj@maisondesjournalistes.org

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Fait à le/...../..... Signature

4 ACTUALITÉ

Égalité professionnelle femmes-hommes
Un sujet du dialogue social.

Comité technique ministériel de l'ESR
Tentative de blocage.

7 DOSSIER



Enseignants. CPE.
Débuter dans le métier.

16 MILITANT-ES

Le Sgen-Créteil
Retour sur la tenue de son congrès en avril.

17 INFO PRO

Mesures de sécurité dans les établissements
Pourquoi un second plan particulier de mise en sûreté ?

18 SOCIÉTÉ

La Guyane
Le mouvement du printemps 2017.

19 REPORTAGE

La Marche pour les sciences
Entretien avec Emmanuelle Perez-Tisserant, historienne.

20 NUMÉRIQUE

Éduthèque
Entretien avec Delphine Regnard, cheffe de projet à la direction numérique pour l'éducation.

22 L'INVITÉ DU MOIS

François Taddei
Co-fondateur du Centre de recherches interdisciplinaires et co-auteur du rapport « Vers une société apprenante ».



CATHERINE NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

ÉDITO

Construire les politiques publiques aujourd'hui

L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT signe la victoire de la République sur la haine. C'est dans ce but que la CFDT tout entière avait appelé à voter pour Emmanuel Macron. C'est aussi pour que le dialogue social et républicain puisse se poursuivre. Le temps est maintenant à la construction des politiques publiques.

En matière éducative, il faut se garder de réformes spectaculaires, mais déconnectées du réel : les dispositifs mis en place depuis 2012 portent leurs fruits. La dynamique de la loi de Refondation en matière d'égalité scolaire, de lutte contre le décrochage, d'inclusion et de différenciation pédagogique doit être poursuivie. La nomination de Jean-Michel Blanquer est source d'interrogation : quelle impulsion sera effectivement donnée dans le système éducatif ?

Si la nomination de Frédérique Vidal, enseignante-chercheure, à la tête d'un ministère de plein exercice de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est un signal fort envoyé à la communauté universitaire, elle n'efface pas les interrogations sur le projet du président. Il faut assurer aux établissements la capacité de mener à bien leurs missions de formation et de recherche.

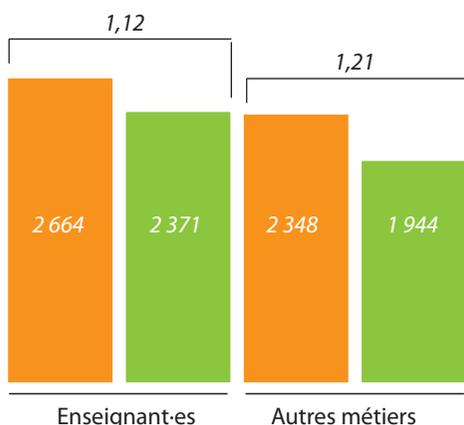
Dans ces ministères, comme dans ceux de l'Agriculture et de l'Alimentation, et des Sports, de nombreux dossiers restent à mener qui concernent les conditions de travail des personnels. Le Sgen-CFDT portera ses revendications pour les personnels et son projet pour les services publics.

18 mai 2017



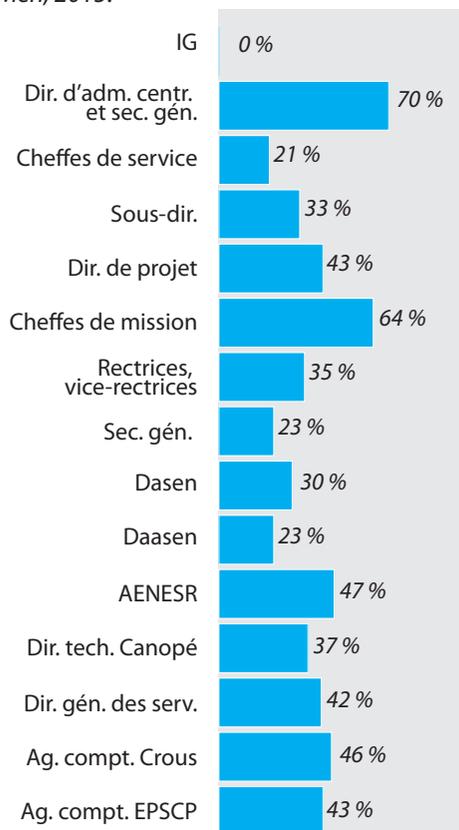
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF** : Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** : Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE** : Christophe Caulier, Aline Noël. **RÉDACTEURS** : Laurent Alexandre, Philippe Antoine, Jean-Pierre Baills, Vincent Bernaud, Alain Candau, Jean-Luc Évrard, Adrien Ettwiller, Françoise Lambert, Jean-Louis Lopez, Franck Loureiro, Vincent Loustau, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Claudie Paillette, Élisabeth Ritzenthaler, Pierre-Marie Rochard, Alexis Torchet, Guillaume Touzé. **IMPRESSION** : ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP** : 1015507555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mèl : profession.education@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **PUBLICITÉ** : IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE** : Unsplash/Pixabay.

Salaires nets moyens (en euros) des femmes (en vert) et des hommes (en orange), et ratios, en métropole en 2014. Source : Bilan social du ministère de l'Éducation nationale, données Insee, Siasp, traitement Depp.



Pourcentages de femmes parmi les postes non vacants de l'encadrement supérieur (enseignement scolaire et supérieur).

Source : Rapport de situation comparée du Men, 2015.



L'égalité professionnelle femmes-hommes

Un sujet du dialogue social

Par Catherine Nave-Bekhti

Le 2 mars 2017, le Sgen-CFDT a écrit à Najat Vallaud-Belkacem au sujet de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Malgré le volontarisme politique affiché par la ministre, le dialogue social sur ce sujet est indigent. En comité technique ministériel (CTMEN), les données sexuées sont soit absentes soit lacunaires. Les bilans indemnitaires, par exemple, ne permettent toujours pas de faire un constat précis sur les inégalités sexuées. Comment construire une politique d'égalité sans capacité de diagnostic et d'analyse ? Élaborer un diagnostic partagé est pour le Sgen-CFDT une étape indispensable.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que la feuille de route pour l'égalité soit publiée par le ministère sans être négociée avec les syndicats représentatifs ni présentée devant le CTMEN.

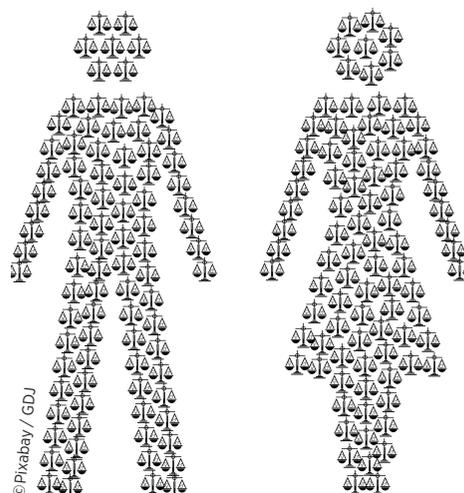
L'interpellation a permis d'avancer. Nous avons été reçus par Jérôme Teillard, conseiller de la ministre, en charge du sujet au cabinet ministériel, et nous avons eu une réunion de travail avec Fabienne Rosenwald, à la tête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Engagement a été pris de travailler dans le cadre du dialogue social sur les indicateurs, leur analyse, mais aussi sur la feuille de route. Du travail nous attend, tant au niveau ministériel que déconcentré. Nous avons des leviers pour que la prise de conscience des inégalités progresse et pour construire une politique d'égalité professionnelle adaptée.

Au nouveau président élu, aussi, de tenir ses engagements de campagne : « Je ferai de l'égalité femmes-hommes la cause nationale du quinquennat. Sans cela, on se prive de la force de notre société. » (#MacronDirect, 28 avril 2017).

À lire sur le site du Sgen-CFDT

> La lettre adressée à Najat Vallaud-Belkacem : <http://urlz.fr/5hKd>

> Le dossier Égalité professionnelle : <http://urlz.fr/5hKn>



© Pixabay / GDJ



Marche des Fiertés

L'indifférence serait criminelle

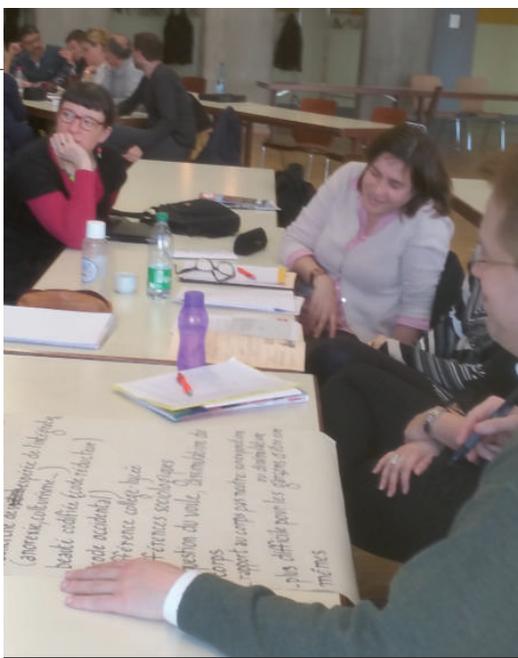
Traque des homosexuels par la dictature tchétchène, outrances homophobes de la fachosphère sur les réseaux sociaux, positions anti-mariage pour tous toujours réaffirmées par Sens Commun et ses satellites de droite et d'extrême droite, agressions dans la rue, les faits sont nombreux qui témoignent d'une recrudescence de l'intolérance et de la violence envers les personnes LGBT. Cette situation doit nous inciter à participer en masse à la Marche des Fiertés organisée dans toute la France¹ – à Paris, ce sera le 24 juin 2017. C'est aussi dans nos pratiques professionnelles, dans le travail que nous menons avec les élèves et les étudiants qu'il faut lutter contre les discours LGBTphobes². • C. P.

¹ Cf. Agenda p. 6.

² Profession Éducation n° 250, déc. 2016-janv. 2017, p. 16 et encart central détachable.

Cf. Rapport SOS Homophobie 2017 : <http://urlz.fr/5gIP>

Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen-cfdt.fr



© Sgen-CFDT Alsace

Colloque-formation du Sgen Alsace

Agir pour l'égalité filles-garçons

Les 12 et 13 mars 2017, le Sgen-CFDT Alsace a organisé deux journées de formation sur la promotion de l'égalité filles-garçons à l'École. Cependant, cette importante question de société n'avancera pas sans un réel progrès de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Aussi, il nous semble important d'agir régulièrement, à plusieurs niveaux, de façon consciente : bref, d'appliquer l'effet « colibri » à la promotion de l'égalité. Plusieurs propositions concrètes ont émergé de ces journées. Certaines visent plus particulièrement la veille à exercer en commission administrative paritaire pour, d'une part, garantir l'égalité pour tous les actes de carrière, d'autre part, inscrire un volet « égalité femmes-hommes » dans tous les domaines de formation (disciplinaire, pédagogique, fonctionnement). Mais il faut également développer des formations à la coopération et à la communication non-violente, lesquelles sont à vocation transversale. L'objectif est de faire de la bienveillance une compétence professionnelle. Par ailleurs, le Sgen-CFDT doit veiller à faire connaître auprès de ses personnels syndiqués les brochures qui sensibilisent à cette question, diffuser les bonnes pratiques sur le thème de l'égalité filles-garçons. Enfin, créer des groupes d'analyse inter-degré de ces mêmes bonnes pratiques semble être une piste plus qu'intéressante.

Retrouvez l'intégralité de l'article du Sgen Alsace sur son site : <http://urlz.fr/5fyG>

En bref

Un décret pour consolider les 108 h des professeurs des écoles (PE)

Le ministère a publié le 19 mars un décret – et non une simple circulaire – clarifiant les obligations de service des PE. Il définit ce qui relève des 24 h en classe et des « 108 h » (dont 36 h d'activités pédagogiques complémentaires) et propose un forfait de 48 h pour des tâches à identifier par l'équipe – enfin ! Il reconnaît également des assouplissements pour les enseignants spécialisés ou affectés à des missions particulières. Déplorons toutefois que ces 108 h ne permettent pas d'assurer l'ensemble des tâches listées dans le décret. • J.-P. B.
Pour en savoir plus : <http://urlz.fr/5i8e>

Fonctionnarisation dans les Crous

Malgré les réticences de certaines organisations syndicales et la résistance des directeurs de Crous, le Sgen-CFDT se félicite de la signature, le 5 mai 2017, d'un protocole d'accord donnant de nouveaux droits aux personnels ouvriers des Crous. Leur fonctionnarisation est d'abord une mesure de justice sociale. C'est une revendication historique qui conforte la mission de service public des Crous. Ce protocole acte les avancées obtenues par la CFDT (droit d'option et intégration dans la filière ITRF) et relève un certain nombre de sujets de négociation (dont le pouvoir des directeurs de Crous via la délégation de gestion). Un groupe de suivi du protocole sera prochainement mis en place avec les organisations signataires (FSU, CGT et CFDT). • P.-M. R.
<http://urlz.fr/5j2b>

PPCR dans le supérieur

Les décrets relatifs à la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été publiés le 10 mai. Ils actent, après deux ans de discussions, les avancées obtenues par les organisations syndicales signataires du protocole et représentatives au Conseil commun de la fonction publique (CFDT, Unsa et FSU). La CFDT obtient ainsi un plan de revalorisation inégalé depuis les années 80. • F. L.
<http://urlz.fr/5iVx>

En bref

Indemnités pour missions particulières (IMP)

Un premier bilan des IMP, pour l'année scolaire 2015-2016, a été présenté au comité technique ministériel (CTMEN) du 4 mai. Instaurées à la rentrée 2015, ces IMP visent à rétribuer de manière graduée (cinq taux) des missions de coordination ou de référent, académique ou d'établissement. Ce premier bilan, qui met en lumière l'hétérogénéité des pratiques académiques, questionne sur les motifs des différences constatées. Le Sgen-CFDT a demandé à disposer de données genrées afin de rendre visibles d'éventuelles pratiques discriminatoires. Il regrette que la reconnaissance de ces missions ne fassent quasiment pas l'objet de décharges horaires comme cela est prévu par le décret. • A. E.

Titularisation des personnels enseignants

Le CTMEN du 4 mai a été l'occasion de dresser un rapide bilan : le taux de non-titularisés a continué d'augmenter dans le second degré. Il atteignait 11 % en 2015-2016. Ce chiffre interroge autant sur la question du vivier que sur la qualité du suivi des stagiaires. Dans le 1^{er} degré, pour la même période, la part des licenciements a doublé et les démissions ont cru de 29 %. Là encore, se pose la question de la charge de travail et des modalités d'accompagnement des stagiaires. Le Sgen-CFDT demande que les motifs de licenciement pointent explicitement les items du référentiel métier que le candidat ne remplit pas. • A. E.

Rifseep

Un bilan du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) pour la filière administrative, les médecins et les assistants sociaux a été présenté en CTMEN. Hélas, les chiffres communiqués, non genrés, ne donnent aucune information quant aux pratiques académiques. Par ailleurs, les montants sont très hétérogènes suivant les métiers et les seules moyennes communiquées ne permettent pas de tirer des conclusions fines quant aux pratiques indemnitaires. Dossier à suivre. • A. E.

Comité technique ministériel de l'ESR

Tentative de blocage

Par Franck Loureiro

Le 10 avril 2017, les représentants élus des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au comité technique ministériel avaient à se prononcer sur différents textes, dont le projet d'arrêté d'adhésion des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) et des ingénieurs, personnels techniques et administratifs (ITA) au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep). Séance qui aurait pu tourner court en raison du comportement des cinq experts invités par la CGT qui, d'entrée de jeu, ont tenté d'empêcher la directrice générale de s'exprimer en criant des slogans hostiles et en tenant des propos menaçants à l'encontre des personnels des services de la DGRH. Ils ont également essayé d'intimider les représentants des personnels qui souhaitaient lire leur déclaration. Malgré ces gesticulations, le texte a été soumis au vote.

L'arrêté doit être signé par les ministres de l'ENESR, de la Fonction publique et de l'Économie, avant d'être publié au *Journal officiel*.

Pour le Sgen-CFDT, malgré des imperfections dénoncées à de multiples reprises¹, le Rifseep va permettre aux ITRF et aux ITA de voir augmenter les montants indemnitaires qui leur seront alloués de la somme totale de 16 millions d'euros. Cette revalorisation financière renforcera celle déjà obtenue par la CFDT avec la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR)².

¹ <http://urlz.fr/5hj7>

² <http://urlz.fr/5hj8>



JUIN 2017

LES PROCHAINES RÉUNIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES (CAPN)

06 Ingénieurs de recherche

09 Bibliothécaires assistants spécialisés

13 Ingénieurs d'études

24 Magasiniers

Retrouvez les calendriers et l'actualité :

www.sgenplus.cfdt.fr

24 | 06 2017

MARCHE DES FIERTÉS LGBT DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE

La date du dernier samedi de juin (en commémoration des émeutes de Stonewall le 27 juin 1969 à New-York) est officiellement retenue pour l'agenda de Paris. 25 villes ont d'ores et déjà fixé leurs dates, d'autres, qui n'ont pas encore obtenu les autorisations nécessaires, ont choisi de ne pas officialiser le rendez-vous.

<https://www.gaypride.fr/>



DOSSIER

Enseignants. CPE. Débuter dans le métier.

Réalisé par Laurent Alexandre, Alain Candau, Jean-Luc Évrard,
Françoise Lambert, Élisabeth Ritzenthaler et Alexis Torchet

Connaître ses missions, apprendre à gérer une classe, comprendre le fonctionnement de l'établissement ou de l'école, prendre ses repères... Alors que des débuts réussis sont essentiels pour le bon fonctionnement du service public d'éducation, le bien-être au travail et la satisfaction de tous, que constate-t-on ? Parfois du dépit, de la désillusion, souvent un sentiment d'abandon. Comment repenser la formation l'accueil et l'accompagnement des personnels vers leur professionnalisation, leur autonomie et leur bien-être ?

Repères sur la formation initiale



© CéCédille/Wikimedia

1989 : loi Jospin • Création d'un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie, en remplacement des Écoles normales (formant les instituteurs), des Centres pédagogiques régionaux (formant les professeurs de collèges et lycées) et des Écoles normales nationales d'apprentissage (formant les professeurs de lycées professionnels).

2005 : loi Fillon • L'IUFM devient une École interne à l'université de rattachement.

2010 : réforme de la mastérisation • Enseignants et conseillers principaux d'éducation (CPE) sont recrutés à bac+5 et non plus à bac+3. Cette réforme conduit à supprimer l'année en alternance pour le stagiaire qui exerce à temps plein en classe.

2013 : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République • Création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) qui deviennent des composantes universitaires. Elles organisent la formation initiale en étroite partenariat avec les rectorats et les universités. La loi rétablit également une année de stage avec alternance entre les enseignements à l'université et l'exercice en école ou établissement.

Le Sgen-CFDT a soutenu l'universitarisation de la formation pour permettre le développement de liens approfondis avec la recherche et une émancipation à l'égard de l'employeur qu'est l'Éducation nationale. Il continue à défendre le renforcement d'une formation initiale qui articule mieux les connaissances disciplinaires, les savoirs didactiques et pédagogiques et les compétences professionnelles. Il est favorable à une mise en responsabilité plus progressive pour une meilleure préparation à l'exercice du métier et à une formation continuée allant au-delà de l'année de stage pour progresser dans ses pratiques. • E. R.

LES NÉO-TITULAIRES, moins expérimentés, sont affectés sur les postes les moins demandés. Et s'ils n'ont pas obtenu de poste, ils se retrouvent souvent à cumuler remplacements multiples, déplacements importants et importante charge de travail (du fait de leur démarrage dans le métier). Ces premières affectations peuvent en conduire certains à quitter leurs attaches familiales pour rejoindre des académies où ils ne connaissent personne. En effet, la moitié des stagiaires du second degré partent au moment de leur première affectation vers les académies de Créteil, Versailles ou Amiens.

En outre, de nombreux néo-titulaires découvrent le métier dans des écoles ou des établissements en éducation prioritaire. Ces postes nécessitent un engagement fort sur la durée en faveur de publics plus en difficulté, et davantage d'accompagnement, de temps d'analyse et de construction, de formations – et des équipes plus soudées. Beaucoup de conditions à réunir, donc, pour que cela fonctionne. D'autant plus que, sans expérience suffisante, les débutants doivent trouver dans l'urgence d'autres

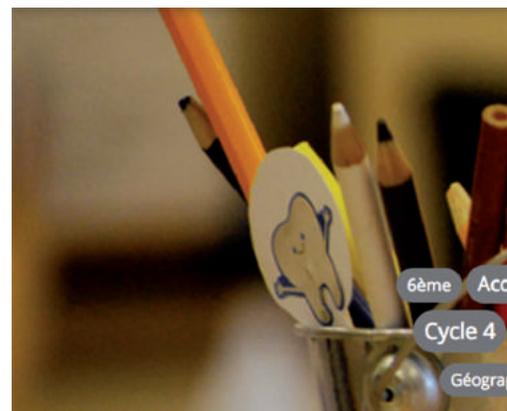
façons d'enseigner et les moyens de construire leur autorité. À cela peuvent s'ajouter des injonctions hiérarchiques incohérentes et infantilisantes, qui obligent les entrants à trouver des réponses par eux-mêmes. S'ils n'y parviennent pas sur leur lieu de travail, auprès de leurs collègues, ces situations peuvent les conduire au bord de la démission. Selon les individus, les affectations, l'existence ou non d'équipes éducatives, de soutien de la direction... les entrées dans le métier sont plus ou moins traumatisants, perturbants ou enthousiasmants. Les retours des fonctionnaires stagiaires montrent qu'une des principales difficultés est le fait que la prise de responsabilité en classe n'est pas du tout progressive.

UNE FORMATION ADAPTÉE, INTÉGRÉE ET PROGRESSIVE

Avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) et le retour d'une année de stage en alternance, la formation initiale s'est améliorée, mais le caractère progressif de l'entrée dans le métier n'est pas encore suffisamment garanti. Pour le Sgen-CFDT, le concours doit être repositionné en fin de M2 pour garantir un

<http://ressources.sgen-cfdt.fr>

Le blog de ressources pédagogiques du Sgen-CFDT





ENSEIGNER EST UN MÉTIER QUI S'APPREND ET QUI NÉCESSITE UN TEMPS DE FORMATION LONG.

« continuum » de formation sur deux ans avec des modules de formation, adossés à la recherche en éducation, intégrant différents éléments du métier de professeur et de conseiller principal d'éducation (CPE). L'objectif est de permettre une véritable professionnalisation. Des stages en observation, en pratique accompagnée puis en responsabilité permettraient une immersion progressive dans l'exercice du métier. Le concours de recrutement se positionnerait alors dans une tempora-

lité qui permettrait au futur enseignant ou CPE l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences indispensables à l'entrée dans le métier.

Mais les néo-titulaires devraient eux aussi bénéficier de temps de décharge pour continuer à se former, toujours dans un souci de mise en responsabilité progressive, avec des stages d'observation et de pratique accompagnée par des tuteurs de terrain. Le Sgen-CFDT l'affirme depuis longtemps : enseigner est un métier qui s'apprend et qui nécessite un temps de formation long et propre à chacun.

À travers son souci de formation, le Sgen-CFDT défend une conception exigeante de nos métiers – métiers de concepteurs, d'ingénieurs, de professionnels de l'éducation – solidement outillés sur le plan des connaissances disciplinaires, des savoirs didactiques et pédagogiques, des professionnels capables de distance critique par rapport à leur pratique.

Les élèves devenant plus difficiles à mobiliser, les enseignants déploient de plus en plus d'énergie pour trouver les moyens d'y parvenir. Ce souci était évidemment moins grand au temps d'une École qui n'accueillait que les élèves les plus motivés. Ce travail important ne peut être conduit seul. Il suppose le développement d'entraides collectives, de coopérations, de coordinations de situations choisies et mises en place par une équipe se concertant. En intégrant cette dimension, la formation continue devrait permettre à tous les personnels et notamment aux débutants de construire des activités, des projets collectifs et d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs missions. Construire en équipe, de manière pertinente et inventive, les moyens d'une pédagogie différenciée, permet de sortir de l'individualisme défensif générateur de souffrance.

ROMPRE L'ISOLEMENT DES DÉBUTS DE CARRIÈRE

La culture bien ancrée de la préparation de concours renforce l'individualisme et la solitude, acceptée ou subie dans la pratique professionnelle. Si les entrants dans le métier sont une priorité syndicale pour le Sgen-CFDT, c'est parce que notre syndicat est soucieux de les ●●●

Besoin d'aide ? Trouvez ici une aide concrète !

Recherche...

Populaires :

compagnement | Anglais | Arts Plastiques | CE1 | CE2 | Citoyenneté | CM1 | CM2 | Collège | CP | Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3

Développement Durable (EEDD) | Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) | Enseignement Supérieur | Entrer dans le métier | Français

philosophie | Histoire | Langage | Langues Vivantes | LP | Lycées | Mathématiques | Orientation | Tous les niveaux | Vivre ensemble

Maryse Esterle*

“La formation des enseignants nécessite d’alterner théorie et pratique”

* SPÉCIALISTE DE LA SOCIALISATION DES JEUNES ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE.



Pourquoi avoir écrit votre dernier livre, *Où va la formation des enseignants* ? qui paraît au premier abord être un objet littéraire non identifié ?

● J’ai commencé à écrire en mai 2011, quand la réforme Darcos sur les IUFM était installée et avait déjà essoré une première promotion d’étudiants. Nous avons été nombreux à vivre très mal ce moment : les IUFM étaient décriés depuis des années, mais il fallait les améliorer et non appauvrir les formations qui s’y donnaient. Ce que je vivais en cours avec les étudiants, ce qu’il se passait dans les assemblées générales constituait autant d’anecdotes significatives. J’avais un matériau important (prises de notes...) et j’ai continué de me documenter, mais j’ai mis du temps à concevoir ce livre dont la forme n’est pas classique, contrairement à mes autres livres de sociologie. Ayant vécu cette réforme de l’intérieur et étant à la retraite depuis 2013, j’ai pris le parti de ne pas masquer mon implication personnelle et j’ai assumé une parole libre et subjective facilitée par l’arrêt de mon activité professionnelle à l’IUFM/Éspé.

L’idée était de raconter pour faire trace, pour pouvoir débattre et progresser : les témoignages étayés par un travail de contextualisation (l’histoire de la formation des enseignants, ses évolutions...) permettent aussi de poser une expertise et d’avancer des préconisations.

Comment « faire » un bon enseignant ?

Je suis convaincue que la formation des enseignants nécessite d’alterner théorie et pratique, comme c’est le cas pour d’autres formations (médecine, magistrature,

éducation spécialisée...). Il faut emmener les étudiants et les stagiaires sur le terrain (établissements en éducation prioritaire, foyers...), à la rencontre des professionnels, pour que le rapport au social et les valeurs de l’École soient incarnés. Il faut contrer la logique du tri qui consiste à ne travailler qu’avec les élèves qui le veulent – ce que pratique l’enseignant débutant quand il a été insuffisamment formé et qu’il se retrouve seul, sans soutien, face à sa classe. Lier théorie et pratique, didactique et pédagogie, sensibiliser aux apports de la recherche, « routiniser » en quelque sorte leur utilisation, arriver à une bonne maîtrise de la discipline au-delà des programmes à enseigner sont des aspects de la formation qui sont essentiels. Mais ce qui manque dès la formation initiale, c’est d’apprendre à travailler en équipe. Voilà une réforme majeure à mener !

Quels conseils donner à un enseignant qui débute ?

Ne restez pas seul, mettez-vous en réseau ! Beaucoup de sites, de blogs, d’associations et d’organisations d’enseignants donnent des idées en didactique et en pédagogie. Si ça ne va pas, dites-le, même si ce n’est pas toujours évident.

Asseyez votre pédagogie avant d’innover, on ne s’improvise pas Freinet ou Montessori. En formation initiale, étudiants et stagiaires doivent se familiariser avec ces pédagogies, mais apprendre aussi à les considérer avec recul, car ce ne sont pas des recettes miracles. Enfin, je dirais de regarder les élèves avec un regard anthropologique : voyez celui qui est proche avec un peu de distance et celui qui paraît loin comme quelqu’un qui vous ressemble, habituez-vous à considérer les élèves comme des personnes qui réagissent finalement comme tout le monde et ont besoin de cadre et de bienveillance.

En quelque sorte, faites-vous vos propres jugements et ne prenez pas pour argent comptant les points de vue que vous entendez autour de vous.

¹ Esterle (Maryse), *Où va la formation des enseignants ? Des IUFM aux ESPE. Chronique d’un passage tourmenté*. Paris, Éd. Petra, coll. « Éducation, art du possible », 2017.



sortir de leur isolement pour qu’ils rejoignent un collectif syndical capable, avec eux, d’agir sur leurs réalités. Des équipes de militants, partout dans les académies, viennent donc à la rencontre des stagiaires dans les Éspé ou sur leur lieu de stage. Elles sont régulièrement présentes pour les écouter, répondre à leurs questions, et leur proposer une aide personnalisée, par exemple en matière de mouvement. Le Sgen-CFDT a également mis sur des outils de communication variés, permettant d’offrir à tous des informations sur leurs droits et leur carrière (site Sgen+), mais aussi de mutualiser des ressources pédagogiques (site ressources). Enfin, les équipes syndicales proposent des rencontres pour échanger sur les pratiques professionnelles et les problèmes rencontrés, des colloques et des formations pour se ressourcer.

Améliorer les débuts d’un collègue dans son école ou son établissement, c’est possible. Ne serait-ce qu’en l’accueillant et en l’aidant à prendre ses repères. ●



Retrouvez l’intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen-cfdt.fr





© Nightowl/Pixabay

Entrée dans le métier Un cahier des charges trop lourd ?

Par Laurent Alexandre

Des mesures politiques fortes, attendues et soutenues par le Sgen-CFDT, ont été mises en œuvre au cours de ces cinq dernières années, parmi lesquelles le rétablissement de la formation initiale des enseignants, la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé), la mise en place d'un nouveau master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef) dévolu aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et enfin, le choix d'ancrer la formation initiale et continue des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE) dans un cadre universitaire. Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. La réforme de la formation des enseignants et des CPE a été très suivie par le précédent gouvernement et de nombreux rapports ont été publiés, les derniers fin 2016¹. Ceux-ci pointent la nécessité de concevoir une formation universitaire qui s'inscrive dans un « continuum », de la licence aux premières années d'enseignement, de considérer la formation à partir de l'exercice du métier et du développement professionnel, et d'engager, enfin, une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines. Mais la place du concours et la nature des épreuves sont soigneusement évitées, sauf dans le rapport Ménard qui propose de professionnaliser les épreuves et de « réfléchir à la "libération" du master de la césure du concours » (propositions 18 et 19).

La place du concours à la fin du M1 a nécessairement des conséquences sur l'organisation d'une formation qui doit tenir compte d'injonctions difficiles à mener de front : préparer et faire réussir les étudiants à des concours de recrutement souvent éloignés de la réalité du métier, former en un an des stagiaires à mi-temps très préoccupés par le stage en responsabilité sans connaissance aucune du terrain pour un certain nombre d'entre eux, faire valider un master où la place de la recherche en éducation n'est pas encore suffisamment affirmée, prendre en compte des compétences professionnelles antérieures pour les reconversions de carrière, travailler à des problématiques communes aux métiers de l'enseignement et de l'éducation telles que l'égalité femmes/hommes, l'école inclusive, le numérique, la prévention du décrochage scolaire, l'articulation entre primaire et secondaire... Dans le format actuel, il est évident qu'un tel cahier des charges n'est pas tenable pour les formateurs, principaux garants de la réussite de la réforme de la formation des enseignants et CPE.

Le Sgen-CFDT appelle de ses vœux la stabilisation et le renforcement du dispositif de formation, profondément modifié depuis 2012². La « réforme » ne peut pas échouer et le Sgen-CFDT attend du prochain gouvernement qu'il la mène à son terme et dans les meilleurs délais. La qualité du travail des collègues et la réussite de tous les élèves sont plus que jamais en jeu.

¹ Voir notamment Ménard (Michel), « Rapport d'information sur la formation des enseignants », Assemblée nationale, n° 4075, octobre 2016, <http://urlz.fr/5fRx>

² Voir le dossier du Sgen-CFDT sur la formation des enseignants et des CPE : <http://urlz.fr/5fRG>

La quadrature du cercle ?

Les concours de recrutement placés aujourd'hui en fin de M1 sont une anomalie dans notre système universitaire. Le débat est récurrent depuis la mastérisation de la formation et le Sgen-CFDT a fait le choix de demander un repositionnement des concours en fin de M2 pour garantir la cohérence du dispositif de formation, en particulier au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef). Mais, finalement, quelles que soient la place et la nature des épreuves, masters Meef et concours de recrutement sont-ils encore compatibles ?

Inscrire la formation des enseignants et des CPE dans un cadre universitaire ne conduit pas pour autant les étudiants diplômés d'un master Meef à l'exercice d'un métier qui reste subordonné à la réussite d'un concours d'entrée dans la fonction publique. Sous couvert de préoccupations différentes, Éducation nationale et Enseignement supérieur ne peuvent plus se disputer une légitimité maintenant partagée mais qui met sous tension le parcours des étudiants. Plus que la question du concours, qui pourrait progressivement devenir un contrôle en cours de formation, c'est la revalorisation des jurys de titularisation qui garantirait l'efficacité du service public d'éducation. L'examen de qualification professionnelle aurait vocation à établir un bilan de compétences des stagiaires qui conditionnerait leur entrée dans un métier qui est aussi une fonction à reconsidérer. • L. A.

La CFDT Ile-de-France et les entrants

Par Élisabeth Ritzenthaler

La première « galère » que rencontrent les jeunes collègues qui arrivent en Ile-de-France est celle du logement : un loyer élevé pour une petite surface, des cautions et garanties exorbitantes à apporter. Des difficultés qui pénalisent l'accès au logement des jeunes et des précaires, et auxquelles la CFDT est bien évidemment sensible.

L'Union régionale interprofessionnelle (Uri) de la CFDT s'est donc fortement impliquée dans l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (qui dépend de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Pour mieux accéder au parc locatif privé, le programme « Action logement » (au sein duquel la CFDT est là encore fortement engagée), a conçu le dispositif Visale qui facilite l'accès au logement privé pour les salariés précaires et les jeunes de moins de 30 ans. Mais la CFDT Ile-de-France réclame également plus de



© Isabelle Lacaton

logements pour les jeunes et les nouveaux arrivants (résidences de jeunes travailleurs et/ou étudiants).

Les fonctionnaires de l'État ont également accès à des prestations d'action sociale, notamment les nouveaux fonctionnaires franciliens sans logement. Il s'agit principalement d'aides à l'installation (prise en charge des frais d'installation ou délivrance d'aides pour couvrir les frais de caution et de déménagement...). D'autres aides sont possibles, comme le prêt sans intérêt.

Grâce à son réseau de militants, la CFDT Ile-de-France communique largement pour faire connaître ces aides que beaucoup ignorent et pour accompagner les collègues dans leurs demandes, lesquelles doivent généralement être rapidement formulées.

L'Uri diffuse aussi des liens, des adresses de structures proposant des solutions d'hébergement.

Être à la CFDT, c'est donc bénéficier des conseils, de l'accueil, de l'écoute d'un réseau de militants. La CFDT en Île-de-France est la première organisation dans le secteur privé, la première chez les cadres, la deuxième dans l'ensemble des trois fonctions publiques. Avec plus de 105 000 adhérents, elle est la première organisation en nombre d'adhérents.

Enfin, signalons que tout nouvel adhérent bénéficie d'un accueil spécifique. Il est invité à participer à deux heures d'échange convivial pour faire connaissance avec d'autres adhérents et des responsables, et se repérer au sein de la CFDT.

<http://sgenplus.cfdt.fr/>

Des informations sur sa carrière, un suivi individualisé pour les mouvements



MÉTIERS ▾

THÉMATIQUE

OUTILS

CALCUL DE SON SALAIRE NET

Témoignage

Marie, professeure d'anglais dans l'académie de Créteil, a été nommée pour sa première affectation dans un collège du réseau d'éducation prioritaire. Elle avait demandé l'académie de Créteil, vœu stratégique lui permettant d'avoir les points pour revenir plus rapidement dans son académie d'origine...

« Lors de la pré-rentrée, la principale a tenu un discours très alarmant à destination des nouveaux professeurs. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait être très ferme et qu'il ne fallait pas sourire. C'était très stressant !

J'ai suivi les conseils donnés à l'Espé pour s'intégrer au sein d'un établissement. Je n'ai pas eu peur de parler des difficultés avec les collègues pour avancer et j'ai trouvé auprès d'eux du soutien et des conseils.

J'ai tout de suite eu du plaisir à travailler avec les sixièmes. Par contre, j'ai eu du mal à enseigner aux troisièmes et à obtenir de la discipline en classe. J'avais l'impression de subir la situation et d'être face à une façon d'enseigner que je n'avais pas envisagée. Ce qui est difficile à vivre, c'est l'écart entre ce que tu imagines et ce qui se passe réellement.

J'ai eu la chance de rencontrer une équipe de collègues super. Après cette première année, j'ai trouvé des solutions pour tenir mes classes. Je prends de la distance et fais mieux la différence entre moi et la professeure, et je suis plus détendue. » • E. R.

Les militants du Sgen-CFDT à l'ouvrage

Par Alain Candau et Jean-Luc Evrard

Depuis plusieurs années, le Sgen-CFDT va à la rencontre des enseignants stagiaires et des étudiants en M1 qui préparent le concours à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Saint-Denis.

Avant même d'apporter une aide technique liée au métier lui-même, les quatre militants du Sgen-CFDT initient à cette occasion un dialogue avec ces collègues qui découvrent le métier – s'ils n'étaient pas contractuels auparavant –, leur lieu de formation, les modalités de leur stage, et qui doivent parallèlement trouver un logement et les moyens de se déplacer... En tant que militants du Sgen-CFDT, notre première préoccupation consiste donc à les écouter, à les rassurer, à les conseiller. Nous leur rappelons qu'ils ne sont pas seuls, que nous pouvons les accompagner et qu'ils peuvent tout au long de l'année nous interpeller lors des permanences ou par mail.

Le Sgen-CFDT vient régulièrement à l'Espé avec des fiches pratiques pour les aider dans leurs différentes démarches (reclassement, mouvement interacadémique puis intra-académique, modalités d'évaluation du stage...) et répond aux interrogations de ces collègues.

Avec les inscrits en M1, le dialogue est également très riche, notamment du fait des inquiétudes de ces futurs fonctionnaires stagiaires pressés de connaître les modalités de l'après-concours, mais aussi stressés, voire fatigués par la charge de travail que réclame cette année de préparation au concours. Le Sgen-CFDT s'efforce de les rassurer, de les conseiller et de les accompagner là encore.

L'action des militants du Sgen-CFDT consiste également à démontrer à nos collègues l'importance du syndicat, sa nécessité, et leur expliquer que notre action ne se résume pas à proposer des services – mêmes si ceux-ci sont indispensables (aides pour le mouvement, pour le dossier et la vérification du reclassement...).

Lors de ses interventions à l'Espé, le Sgen-CFDT présente sa conception du métier, celle de l'école et du lycée... Les stagiaires sont parfois surpris quand nous disons que le métier d'enseignant ne se résume pas à une classe, un professeur et un programme ! Ou bien quand nous évoquons notre conception d'un lycée polyvalent et modulaire. Partager notre projet syndical, par exemple l'importance de l'action pour améliorer la qualité de vie au travail, c'est aussi une priorité pour notre équipe militante à l'Espé !

ES ▾

OUTILS ▾

EN RÉGION ▾

MON COMPTE ▾

ADHÉRER



ANIFONP - CODE CFDT DES
FONCTIONS PUBLIQUES

NOUS CONTACTER

Utiliser le numérique !

Le numérique est utile sur le plan des supports tout d'abord, puisque les étudiants peuvent voir ou revoir le cours à leur rythme, consulter des ressources visuelles (vidéo ou diaporama en ligne) et des liens web pour enrichir le cours. D'autres contenus peuvent être ajoutés, qui favorisent l'interactivité avec la plateforme (par exemple, des exercices de type sudoku, jeu du millionnaire, mots croisés, pendu...), ou permettent le travail en groupe (réalisation d'un wiki, construction d'une base de données), l'évaluation par les pairs (activité « atelier » sur la plateforme Moodle par exemple). D'autres outils peuvent compléter ce dispositif. La réalisation d'un portfolio numérique (par exemple sur la plateforme Mahara¹) répond ainsi à deux démarches liées : constituer un outil d'analyse réflexive de ses apprentissages, et assurer une visibilité professionnelle. Plus spectaculaires, les casques de réalité virtuelle permettront bientôt de pratiquer une « immersion », par exemple lors de la construction des pyramides ou du discours de Martin Luther King...

Qui plus est, le numérique permet aux élèves de s'autoévaluer ; il est donc possible de différencier les apprentissages selon les difficultés rencontrées. De ce point de vue, « l'open data » sera un outil clé, car il rendra possible l'analyse précise des erreurs pour aiguiller l'élève directement vers le « bon » type d'exercices, et l'aider ainsi à progresser.

Enfin, le numérique peut également transformer l'enseignement à distance et l'enseignement hybride (c'est déjà le cas dans le supérieur) : les plateformes facilitent le suivi d'une formation pour des publics distants des lieux d'enseignement, en emploi et/ou chargés de famille. Les chats et les forums permettent en partie de briser l'isolement des étudiants • F. La.

¹ <http://eportfolio.cneap.fr>



© Pixabay

Pédagogie différenciée Apprendre à apprendre

Par Françoise Lambert

L'enjeu des innovations pédagogiques est de rendre les élèves actifs dans leurs apprentissages pour que celui-ci soit durable. Et c'est aussi leur permettre de devenir autonomes pour être capables d'apprendre par eux-mêmes. Autrement dit, c'est leur donner les moyens d'apprendre à apprendre.

Apprentissage personnalisé et usage du numérique sont au cœur de ces initiatives pédagogiques et sont fortement liés : l'apprentissage personnalisé est facilité par l'utilisation du numérique, et sans apprentissage personnalisé, le numérique se contente de répliquer les formes traditionnelles d'enseignement.

Le terme d'apprentissage personnalisé a été popularisé par les enseignants sur Internet et recouvre une large gamme de situations. Quelques traits communs toutefois. Dans tous les cas, par exemple, les technologies numériques facilitent les enseignements. Le travail en groupe est régulièrement utilisé, les élèves s'autoévaluent afin de suivre leur propre progression (en particulier via les plateformes, voir ci-contre). L'enseignant assure moins de cours magistraux et propose plus de coaching personnalisé ; la coopération entre les élèves est également fortement encouragée.

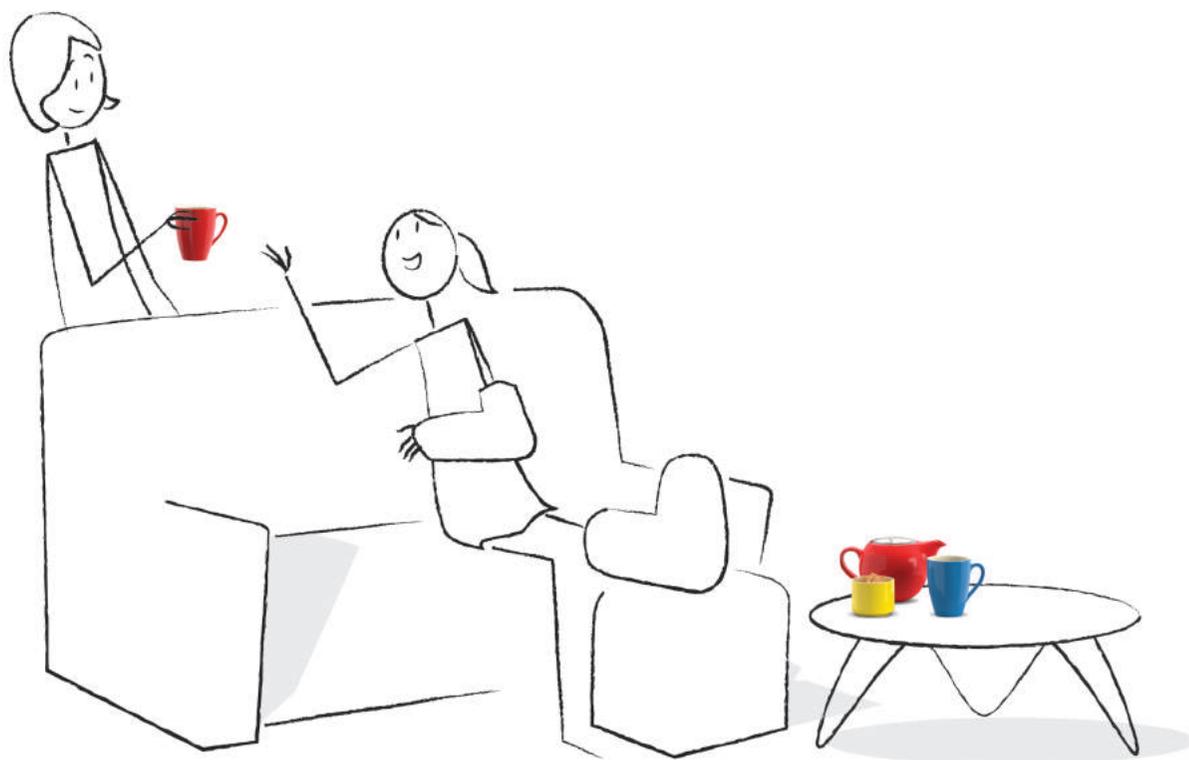
D'autre part, le mode « projet » constitue une modalité fréquente d'activité. Faire travailler les élèves sur un projet, choisi par l'enseignant ou par eux-mêmes, permet en effet de les amener à considérer la question de façon globale, et à donner du sens aux connaissances acquises, grâce à la mise en situation. Par exemple, travailler sur les propriétés du sable en cours élémentaire, de l'érosion aux impacts de l'homme sur l'environnement, permet à la fois d'intégrer du contenu scientifique et d'avoir une activité d'expression écrite.

Dans certains cas, les programmes sont fixés en amont, mais les thèmes traités peuvent également répondre aux intérêts des élèves. Enfin, parfois, il n'y a pas d'organisation annuelle des enseignements et il est possible de commencer un cours n'importe quand.

Évaluer ces innovations n'est pas simple dans la mesure où les variantes sont nombreuses, et les expérimentations souvent menées sans protocole scientifique. Mais les quelques résultats disponibles sont encourageants. Par exemple, dans une enquête réalisée aux États-Unis, on a comparé un collège où l'enseignement des mathématiques se faisait par projet à un collège « témoin ». Les résultats étaient meilleurs dans le groupe « projet », y compris pour le test national (l'enquête portait sur 300 élèves suivis sur 3 ans). Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est le fait qu'il n'y avait pas de différences significatives entre les résultats des filles et ceux des garçons ou selon l'origine sociale, contrairement à ce qui était observé dans l'établissement témoin...



- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.
Enfants, courses, ménage...
Le seul problème c'est qu'on s'habitue...
Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

Créteil



© Clicsouris/Wikimedia



© Myrabella/Wikimedia

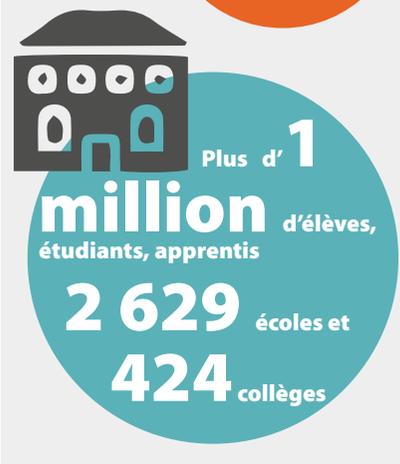
UN DÉBAT EMBLÉMATIQUE « DE LA MIXITÉ AUX MIXITÉS »

Une table ronde a permis de débattre autour de la question de la mixité sous trois angles : mixité fille-garçon, école inclusive, mixité sociale et éducation prioritaire. Les participants ont été tout d'abord invités à compléter un quizz pour prendre la mesure des inégalités femmes-hommes. Le sujet de l'école inclusive a été ensuite abordé sous l'angle de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et de l'exigence du vivre-ensemble. Un sujet à traiter dans toute sa complexité, sans le simplifier ou chercher des coupables. Enfin, la mixité sociale – ou plutôt son absence – dans les trente-quatre établissements du réseau d'éducation prioritaire (Rep+) de l'académie, amplifie le phénomène de séparatisme scolaire qui nuit aux apprentissages. Le principal levier est l'équipe éducative. Il faut donc mettre devant les élèves les meilleurs professionnels, c'est-à-dire les plus expérimentés, les plus volontaires et les plus ouverts aux différentes pratiques pédagogiques. Ce sujet permet de mettre en lumière une autre absence de mixité : trop de professeurs jeunes et inexpérimentés – titulaires ou non titulaires d'ailleurs – sont affectés dans les collèges et les écoles en éducation prioritaire. • É. R.

Soixante-dix adhérents du Sgen-CFDT de l'académie de Créteil étaient réunis le 27 avril au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) pour le congrès de leur syndicat. Ce temps fort a été l'occasion de faire le bilan de l'activité des quatre années écoulées depuis le congrès de constitution du Sgen académique, et d'envisager l'avenir. Une fort belle journée qui a fait la preuve du dynamisme d'un syndicat général. En effet, les adhérents et militants représentaient un large éventail des métiers de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

DES ÉQUIPES MILITANTES ACTIVES RENOUVELÉES

L'académie est soumise à un très fort taux de mutation et les départs à la retraite ayant été nombreux : les équipes ont été parfois à reconstituer presque totalement. Néanmoins, elles ont fait le choix de la présence sur le terrain, comme ces militants du premier degré qui vont à la rencontre des professeurs des écoles stagiaires lors des permanences à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé). Dans le second degré, ce sont 350 collègues qui ont été suivis lors des mutations intra-académiques en 2016. Les militants du Crous continuent à faire la tournée des sites, afin d'échanger avec les agents, recenser les difficultés rencontrées sur le terrain et les transmettre à la direction, et informer les personnels des décisions prises pendant les instances. Ce dynamisme syndical s'est traduit par une augmentation du nombre d'adhérents d'environ 2 %.



L'équipe

Parmi les membres du nouveau conseil syndical, la nouvelle commission exécutive à parité absolue, dont quatre co-secrétaires : Alaïs Barkate, Marie-Christine Oudart, Florent Ternisien et Xavier Boutrelle.



© Sgen Créteil



Bilan indemnitaire Biatss

Un bilan indemnitaire très synthétique a été proposé aux représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (Biatss) à l'occasion du dernier CTMEN. Il se fonde sur les données issues des bulletins de salaire (application Polca). Seules les indemnités spécifiques à chaque corps, quelle que soit la fonction, sont prises en compte. Ce bilan 2015 intègre également le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) des corps de la filière administrative, mis en place en septembre 2015. Ces tableaux des versements moyens annuels avaient constitué la base des discussions de la circulaire de mise en œuvre du Rifseep. Nous savons que ces moyennes cachent de grandes disparités qu'il conviendrait de pouvoir analyser. Ainsi, ces chiffres trop généraux devront être précisés et rapprochés de l'étude de données précises sur le Rifseep en année pleine. • A. E.

Gestion des personnels : des données ministérielles à consolider

Les données concernant la gestion des personnels présentées dans les différents bilans sont trop souvent partielles et non sexuées et ne permettent donc pas une analyse fine. Ainsi le regard sur les seules moyennes n'est pas pertinent et des données en quartiles ou quantiles sont absolument nécessaires. Le Sgen-CFDT dénonce depuis longtemps, et à chaque occasion, cet état de fait. Du côté de l'administration, si la pertinence de nos demandes est souvent reconnue, elle se heurte à la désuétude des outils de gestion et à la masse des données à traiter pour plus d'un million d'agents. À l'heure de l'open data, une véritable politique de la donnée doit être mise en place par le ministère pour la gestion des ressources humaines. • A. E.

Mesures de sécurité dans les établissements

Pourquoi un second PPMS ?

Par Vincent Loustau

Publiée au *BOEN* le 13 avril 2017, l'instruction relative au renforcement des mesures de sécurité¹ applicables dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés demande aux directeurs d'école et chefs d'établissement de mettre en place un second plan particulier de mise en sûreté (PPMS) « Attentat intrusion », distinct du PPMS « Risques majeurs » en vigueur depuis 2002.

UN CHOIX CONTESTABLE AUX YEUX DU SGEN-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, si ces nouvelles mesures sont utiles pour l'organisation des cellules de crise en haut lieu, elles apparaissent complexes et peu efficaces pour les personnels sur le terrain. Le maintien de mesures peu ou pas opérationnelles, comme par exemple « le contrôle visuel aléatoire des sacs », renforce cette impression. Pour le Sgen-CFDT, le choix d'un second PPMS est contestable, d'autant plus que le travail au sein de l'Observatoire national de la sécurité² avait abouti à l'ajout d'une entrée

« attentat intrusion » dans l'actuel PPMS, diffusé aux établissements à la rentrée 2016. Si cette instruction donne quasiment les mêmes missions aux chefs d'établissement et directeurs d'école, les conditions d'exercice et les contraintes de sécurité diffèrent radicalement.

UN CHOIX QUI PÈSE SANS CONTREPARTIE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Malgré les demandes du Sgen-CFDT, cette surcharge de travail et de responsabilités ne s'accompagne d'aucune aide supplémentaire (décharge, formation, soutien à la direction...). Or l'impact sur les conditions de travail sera conséquent et le Sgen-CFDT a d'ailleurs obtenu que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en soient informés.

Les retours d'expériences depuis 2015 (Le Bataclan, Nice, Saint-Étienne-du-Rouvray...) et les incidents de mars 2017 dans les lycées de Grasse (06) et de Suger (93) montrent que les priorités sont de former les personnels, et les élèves, aux bons réflexes : savoir alerter les services de secours et prodiguer les gestes de première urgence, mais aussi s'échapper, se cacher... Raison pour laquelle, le Sgen-CFDT continue de revendiquer des formations adaptées pour tous les personnels.

¹L'instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires :

<http://urlz.fr/59RU>

²L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

<http://urlz.fr/5hjz>



DR

PE ex-instit Bénéficiez de la limite d'âge

Vous êtes professeur des écoles (PE) et vous remplissez les conditions de durée de services actifs (entre 15 et 17 ans) pour bénéficier d'une retraite à jouissance immédiate entre 60 et 62

ans suivant votre année de naissance (cf. tableau en ligne*). Vous voulez prolonger votre activité au-delà de la limite d'âge ? Avant la date de celle-ci, vous devez explicitement adresser votre demande auprès de l'administration, sinon vous ne pourrez plus vous prévaloir de votre ancienne limite d'âge en tant qu'instituteur, ni de la liquidation de votre retraite

correspondante, et l'ouverture de vos droits sera alors celle des fonctionnaires sédentaires. L'administration ne peut légalement donner suite à des demandes de régularisation de situation *a posteriori* comme le rappelle une lettre du 7 mars 2017 de la ministre de l'Éducation nationale. • O. N.

* <http://bit.ly/2r9fEz0>



Guyane

Le mouvement du printemps

Par Vincent Bernaud

Vu de métropole, le conflit social guyanais a pu faire l'effet d'une éruption imprévisible. Pour les acteurs locaux au contraire, il s'agit de la conséquence inévitable d'un manque de politiques publiques ambitieuses dans presque tous les domaines de la vie quotidienne des Guyanais.

Il est d'ailleurs bien difficile de qualifier le mouvement de protestation qui s'est déroulé entre mars et avril 2017. Ce mouvement social a pu laisser penser que la population faisait spontanément irruption sur la scène sociale et politique. Or, cette impression n'est qu'en partie fondée. Cependant leurs méthodes interrogent car elles consistent



bel et bien à imposer leurs modalités d'action en instaurant un climat de tension et en marginalisant en partie les corps intermédiaires que constituent les organisations syndicales. La Centrale démocratique des travailleurs de Guyane (CDTG), affiliée à la CFTD, a tout au long du mouvement apporté son soutien aux revendications, à ses sections et syndicats mobilisés tout en se démarquant des méthodes employées. Dans un territoire immense, aux

ressources naturelles faisant l'objet d'un pillage d'ampleur, les conséquences de l'absence de stratégie en matière de développement économique et d'aménagement du territoire sont arrivées à un point insupportable. Aussi bien en ce qui concerne la santé publique, l'énergie, les infrastructures et le maillage numérique, le logement... rares sont les besoins de la société à être satisfaits. À ce tableau, il faut encore ajouter un phénomène migratoire incontrôlé, non administré par l'État, pesant sur les services publics aux moyens insuffisants et ayant un impact sociologique négatif. La question des moyens financiers dévolus au développement durable de ce territoire, département français depuis 1946, est certes importante. Mais la question de la coordination de l'ensemble des politiques est primordiale. À ce titre, l'Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyan dékolé » (cf. lien

ci-contre) prévoit à la fois un déblocage de fonds à hauteur d'un milliard quatre-vingt-six millions d'euros, la possibilité pour le congrès des élus de Guyane de faire des propositions d'évolutions statutaires (propositions que l'État s'est engagé à soumettre par référendum à la population) et l'élaboration d'un projet Guyane, issu d'États généraux, qui fera l'objet de discussions tripartites réunissant État, élus et société civile.

Pour aller plus loin

- > Le site du Sgen-CDTG-CFDT pour toutes les informations syndicales : <http://blog.sgen.net/guyane/>
- > Le dossier de *France Guyane* sur le mouvement du printemps 2017 : <http://urlz.fr/5j33>
- > Les chiffres clés de l'éducation dans le dossier de l'Insee, « L'état de l'école en Guyane » : <http://urlz.fr/5j38>
- > Cf. sur le site Légifrance, l'accord de Guyane du 21 avril 2017 : <http://urlz.fr/5gDy>

L'éducation en Guyane

Dans une collectivité territoriale où 57 % de la population a moins de trente ans, où tous les collèges, sauf un, sont classés en éducation prioritaire, la question de l'éducation est centrale. Pour le Sgen-CDTG-CFDT (cf. ci-dessus), il faut une programmation de la construction d'écoles et d'établissements pour accueillir dans de meilleures conditions les élèves et prévoir la création de postes dans

les différentes catégories de personnels, notamment pour l'accompagnement et le soutien des élèves et l'administration des établissements. Ces créations de poste devront s'accompagner d'une politique publique pour une plus grande attractivité des postes en Guyane. Des pistes existent concernant l'organisation d'un accueil de manière continue depuis la notification de l'affectation académique jusqu'à la prise de fonction. Il faudrait aussi aider financièrement et matériellement les personnels arrivant dans le

département à la recherche d'un logement. Des postes de personnels administratifs, à la hauteur des besoins locaux, doivent être implantés pour qu'enfin les fonctions-supports soient assurées de manière professionnelle. Mais pour que l'ensemble de ces moyens soit employé de manière efficiente, le pilotage de l'académie doit être amélioré, la gouvernance structurée, un projet validé, le dialogue avec la collectivité et les partenaires renforcé. Il faut également que

les autorités académiques instaurent un dialogue social local plus constructif avec les syndicats présents sur le territoire. Cela passe notamment par la réorganisation du Conseil de l'Éducation nationale. Il convient de lui adjoindre un groupe d'appui opérationnel pour qu'un projet territorial et un projet académique cohérents soient structurés avec une implication des acteurs aussi bien du côté des collectivités territoriales que du côté de l'Éducation nationale.

• V. B.



Dans le cortège parisien, militants, citoyens exhibent fièrement leurs slogans...



Intervention de Catherine Nave-Bekhti

L'historienne Emmanuelle Perez-Tisserant est coorganisatrice de la Marche pour les sciences en France. Présente dans le cortège parisien du 22 avril, elle évoque cette mobilisation citoyenne.
Reportage de Philippe Antoine

Emmanuelle Perez-Tisserant *

“Il y a un enjeu politique à mieux penser la formation à la méthode scientifique et à l'esprit critique”

* MAITRESSE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Pourquoi vous être engagée pour la réussite de la Marche en France ?

En tant que chercheuse en histoire de l'Amérique du Nord, j'ai suivi de très près la campagne présidentielle aux États-Unis. Des amis sur place m'ont relayé l'extrême gravité des propos et des mesures envisagées par Donald Trump. Mais ce n'est pas seulement un élan de solidarité de ma part : si les États-Unis remettent en cause leur effort de recherche, en particulier sur le changement climatique, cela nous concerne tous. D'autre part, les techniques de mensonge utilisées par Trump font déjà école chez nous. Il y a un enjeu politique à mieux informer les

citoyens, à mieux penser la formation à la méthode scientifique et à l'esprit critique, et à garder cet espace de liberté de l'élaboration des savoirs que sont les universités et les laboratoires de recherche, lesquels, en France, sont aussi menacés par les restrictions budgétaires...

La science n'est pas une opinion. Quel est votre regard sur l'enseignement en France ?

Les enseignants se mobilisent régulièrement pour que leur matière soit enseignée comme une méthode scientifique de compréhension du monde (y compris les sciences humaines et sociales) plutôt que comme des connaissances à apprendre par cœur, mais cela demande du temps et une formation effective de enseignants. Il faudrait mieux valoriser au sein des carrières, durant le temps de travail, les moments de médiation avec les usagers (élèves, parents, étudiants). Ces initiatives sont nombreuses mais peu reconnues. Des collectifs ont réfléchi à tout cela, il faut maintenant fédérer les initiatives et les porter.



Mobilisation internationale

Marcher pour les sciences

Une Marche pour les sciences s'est tenue dans le monde entier le 22 avril dernier. Elle a réuni en France (à Brest, Grenoble, Montpellier, Paris, Toulouse, Saint-Denis de la Réunion...) près de 12 000 personnes à l'initiative de chercheurs et d'enseignants-chercheurs soutenus par des associations, des journalistes scientifiques, des organismes de recherche et des organisations syndicales dont la CFDT. Soit un mouvement citoyen pour assurer une meilleure place aux sciences dans la société, fédérer des propositions et rappeler la nécessité de garantir la liberté et l'indépendance de la recherche. Aux États-Unis, la volonté d'empêcher des scientifiques travaillant pour des agences publiques de communiquer avec le public sans validation politique a déclenché la mobilisation *March for Science*, ainsi qu'un mouvement d'aide à la sauvegarde des données. En Turquie, la Marche a été empêchée. Dans le cortège parisien formé d'environ 5 000 participants, Catherine Nave-Bekhti, la secrétaire générale du Sgen-CFDT, a rappelé que la science n'a pas de frontière et que la France se doit de soutenir les initiatives d'accueil et d'intégration de réfugiés étudiants, enseignants et chercheurs.

<http://www.marchepourlessciences.fr/>



Retrouvez l'intégralité du reportage sur notre site sgen-cfdt.fr



Apprentissages, recherche et intelligence collective à l'heure du numérique

Les Savanturiers

Par Isabelle Lacaton

Créé en 2014, « Les Savanturiers - L'école de la recherche » est avant tout un programme éducatif qui introduit les méthodes de la recherche dans les apprentissages scolaires et les activités périscolaires, pour les élèves depuis la maternelle jusqu'au lycée. Il est porté par le Centre de recherches interdisciplinaires (CRI), créé en 2005 par François Taddei (cf. entretien p. 22-23) et Ariel Lindner, et piloté par Ange Ansour, professeure des écoles.

LA CLASSE LABORATOIRE

Les actions des Savanturiers visent la mise en œuvre de projets, la formation des enseignants et éducateurs, et la recherche-action sur les pratiques professionnelles des enseignants. Les Savanturiers ont été récompensés par le label « La France s'engage » pour ses ateliers de formation par la recherche à l'école primaire. Pour les Savanturiers, la



pédagogie à l'ère du numérique, c'est transformer la classe en laboratoire, avec la collaboration d'enseignants-chercheurs. Élèves et professeurs créent, cherchent, inventent, explorent de manière collaborative.

1. 2. 3... MOOC !

Après un premier Mooc intitulé « Éducation par la recherche : neurosciences à l'École », lancé en octobre 2016, un deuxième intitulé « Éducation par la recherche : climatologie à l'École », lancé en janvier 2017, les Savanturiers proposent depuis le 27 avril 2017 un Mooc dédié au numérique à l'école « Éducation par la recherche : conversion numérique à

société apprenante. Il y est formellement peu question de numérique, mais celui-ci est omniprésent, car c'est bien la culture numérique dans laquelle nous baignons qui permet d'envisager de nouvelles formes d'apprentissage plus collectives et de partage des savoirs : « Le tâtonnement, la manipulation, la démarche expérimentale en particulier – qui font de la réflexion sur l'erreur un vecteur de progrès –, la confrontation d'idées, la négociation et la résolution collective de

problèmes sont facilités par ces nouveaux environnements que les enseignants et les élèves intègrent de plus en plus à leurs pratiques. » Plus de débat donc, mais une donnée : le numérique apparaît comme un environnement culturel en mouvement (société en transition numérique), mais aussi comme un ensemble d'outils « facilitateurs ». Ce parti-pris n'empêche pas les auteurs d'aborder clairement les questions d'éthique liées aux données recueillies. Pour la

l'école » (cf. sitographie). L'objectif est de « former les futurs citoyens de la société numérique » en faisant de chaque élève un « apprenant-chercheur ». Quatre axes sont proposés : apprendre avec le numérique, créer avec le numérique, numériser et société, habiter avec le numérique. Comme le souligne François Taddei, « Le numérique permet de réinventer les manières d'inventer, d'enseigner, de faire de la recherche et de combiner les trois. »

NOUS SOMMES TOUS NÉS CHERCHEURS

Depuis que les recherches en sciences cognitives ont montré que nous sommes tous nés chercheurs, la recherche et le développement pour l'éducation deviennent un élément indispensable de l'évolution du système éducatif. Mais, surtout, la diffusion descendante des résultats de la recherche ne suffit plus : un changement de posture est nécessaire, pour l'enseignant comme pour l'élève, et c'est à cela que nous invitent les Savanturiers en développant l'apprentissage par la recherche.

Contact et sites utiles

● <http://urlz.fr/5h46>

Présentation du projet des Savanturiers - L'école de la recherche, la démarche, les actions proposées.

● <http://urlz.fr/5h40>

Présentation du projet des Savanturiers - L'école de la recherche, la démarche, les actions proposées.

Twitter : @savantures
FB : Cri Savanturiers

● <http://urlz.fr/5h43>

Une vidéo d'un atelier des Savanturiers, sur la page « Tous chercheurs, l'école de la recherche » du site « La France s'engage ».

● <http://lafrancesengage.fr/>

La France s'engage, un label qui récompense les projets les plus innovants au service de la société.

● <https://cri.paris.org/>

En anglais, universalisme de la recherche oblige, le site du Centre de recherches interdisciplinaires, entité de l'université Paris-Descartes, qui a pour mission de développer les apprentissages par la recherche et l'interdisciplinarité.

Le numérique terreau de la société apprenante

Le rapport que viennent de livrer François Taddei, Catherine Becchetti-Bizot et Guillaume Houzel, en réponse à une mission ministérielle sur la recherche et le développement (R&D) dans l'éducation, engage le système éducatif français à prendre le tournant de la



© Delphine Regnard

Ressources numériques pédagogiques

Delphine Regnard présente Éduthèque

Propos recueillis par Guillaume Touzé

Professeure de lettres classiques, Delphine Regnard a exercé dans un lycée de l'académie de Versailles. Très tôt convaincue de l'intérêt du numérique éducatif (avec par exemple, La Page des Lettres, cf. sitographie ci-dessous), elle est cheffe de projet à la direction du numérique pour l'éducation (DNE).

Peux-tu nous présenter Éduthèque ?

● C'est un portail de ressources ouvert en 2013 dans le cadre de la création du service public du numérique éducatif prévue par la loi dite de refondation de l'École qui a pour objectif le déploiement de services et de contenus numériques de qualité à destination de la communauté éducative. Éduthèque donne une plus grande visibilité à l'offre de ressources conçue avec des partenaires de haut niveau et permet des usages pédagogiques pluri- ou transdisciplinaires.

L'idée est d'offrir un point d'entrée unique aux espaces numériques des grands établissements publics culturels et scientifiques (BNF, CNRS, INA, IGN, Louvre...). Les enseignants s'inscrivent avec leur adresse professionnelle pour accéder à plus de 70 000 ressources numériques pédagogiques structurées avec les partenaires du portail. Les ressources sont mises à leur disposition pour une utilisation gratuite et légale dans le cadre scolaire, il s'agit en quelque sorte d'une exception pédagogique élargie puisque tous les documents peuvent être utilisés sans limite.

Quel est ton rôle d'enseignante dans ce projet ?

● Mon rôle d'enseignante consiste à apporter l'expertise pédagogique pour la structuration des offres des partenaires. Nous travaillons avec une équipe de professeurs à la DNE et avec les équipes des partenaires pour opérer les sélections des ressources les plus utiles selon les référentiels de l'Éducation nationale. Nous travaillons également avec les académies pour faire connaître et généraliser les usages. Plus de 140 000 enseignants sont déjà inscrits. Comme cheffe de projet, j'ai aussi à gérer

les aspects techniques et juridiques du partenariat pour installer un cercle vertueux de mise à disposition des ressources, les partenaires travaillant en confiance dans le cadre du service public. L'utilisation des adresses académiques permet de rester dans le cadre « Éducation nationale », et les partenaires proposent finalement plus de ressources que ce qu'ils avaient envisagé au départ.

Un tiers des partenaires proposent déjà la possibilité de créer un accès aux élèves par un « compte classe ». La perspective du service Éduthèque pour l'année scolaire prochaine est d'être accessible depuis les espaces numériques de travail des établissements (ENT) : ainsi, le cadre de confiance se trouvera renforcé pour permettre aux élèves d'accéder aux espaces de tous les partenaires de façon plus personnalisée que par le compte classe.

C'est en quelque sorte l'équivalent numérique du Pass éducation ? Savez-vous qui utilise ce portail, quelles disciplines, pour quel travail ?

● C'est effectivement une belle comparaison : un accès numérique aux espaces de nos partenaires ! Les ressources sont indexées par grandes catégories : arts et lettres, cultures et langues, sciences humaines et sociales, sciences et techniques. Ceci avec un souci de transversalité et sans préjuger des usages disciplinaires : une vidéo du CNRS sur l'architecture de la Maison dorée de Néron

peut ainsi être utilisée par les enseignants de latin ; des photos du CNRS prévues pour les terminales S ont servi pour des activités langagières en maternelle.

Nous pouvons constater des usages à la fois disciplinaires : en histoire-géographie, en arts, en éducation musicale, mais aussi de façon plus transversale en histoire des arts, éducation aux médias et à l'information, enseignement moral et civique. Comme les ressources peuvent être téléchargées et mises à la disposition des élèves, tous les projets visant à différencier les parcours des élèves sont possibles, notamment dans le cadre de l'actuelle dotation des collégiens en équipements mobiles. Nous avons pu constater la créativité des enseignants qui n'hésitent pas à croiser les ressources de plusieurs partenaires pour construire leur propre document pédagogique.

Il n'y a pas encore beaucoup de services associés aux contenus pour le travail des élèves, en dehors du portail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de l'INA Jalons. Nous y travaillons cependant fortement avec les partenaires grâce à la future connexion aux ENT. Depuis le début du portail, nous disposons de scénarios pédagogiques écrits par des enseignants formateurs en académie qui permettent aux enseignants de prendre en main les ressources. Éduthèque va au-delà de la simple mise à disposition de ressources, et le moteur de recherche qui vient d'ouvrir apporte une vraie plus-value : les enseignants peuvent interroger les espaces de nos trente partenaires depuis un même point d'entrée et croiser les ressources.

Sitographie

● <http://www.eduthèque.fr/accueil.html>

Le portail Éduthèque. Inscription très simple avec votre adresse académique.

● <http://urlz.fr/5hW6>

Éducol propose des parcours M@gistère de prise en main.

● <http://urlz.fr/5hW5>

Articles de Delphine Regnard dans La Page des Lettres : « Au plaisir des mots : lire, écrire et publier avec Twitter ».

FRANÇOIS TADDEI

Propos recueillis par Jean-Louis Lopez et Guillaume Touzé

François Taddei, ingénieur et généticien, cofondateur du Centre de recherches interdisciplinaires (CRI), a remis au ministère de l'Éducation nationale, en mars 2017, un rapport, « Vers une société apprenante », co-écrit avec Catherine Becchetti-Bizot et Guillaume Houzel, inspecteurs généraux.



© Jean-Louis Lopez

Vous militez pour une société apprenante, pouvez-vous préciser ?

● La recherche en sciences cognitives montre que nous sommes tous nés chercheurs. Les chercheurs étant d'excellents apprenants, nous pouvons tous développer nos apprentissages en nous questionnant, en expérimentant, en nous appuyant sur l'évolution de la technologie et des connaissances. Dès que quelqu'un a appris quelque chose, quelqu'un d'autre doit pouvoir l'apprendre plus rapidement. Le numérique permet de collecter des données, de construire des contenus qui évoluent constamment : on appelle ça des écosystèmes d'apprentissage coopératif. Ce principe est fondamental dans la recherche – « des nains sur des épaules de géants », métaphore pour montrer que nous construisons nos savoirs sur les travaux de nos prédécesseurs. Dans une société apprenante, chaque individu doit pouvoir, à son niveau, construire et partager ses connaissances et ses découvertes avec les autres, documenter ses apprentissages, disposer des ressources, des lieux et des accompagnements nécessaires pour progresser, mais aussi pour permettre à d'autres de s'en inspirer et d'améliorer leurs pratiques.

Comment s'organise une société apprenante ?

● Il est question d'apprendre à apprendre individuellement mais aussi collectivement. Construire

des organisations apprenantes, c'est faire en sorte que tous les individus apprennent les uns des autres. Il est donc indispensable que les classes soient organisées afin de permettre la coopération entre pairs et de créer du « mentorat » entre apprenants. Les disciplines doivent être mises en réseau et les élèves doivent être mis en projets au sein desquels ils partagent leurs questionnements et leurs expérimentations. Pour cela, et à tous les niveaux, on doit faire confiance et donner confiance. L'École doit développer une culture de la confiance et de la responsabilisation.

Il paraît indispensable que la posture de la hiérarchie et que la gouvernance des établissements évoluent...

● L'École a besoin de cadres de liberté évolutifs et féconds. On peut les créer à toutes les échelles : les enseignants ont une liberté pédagogique et un programme. Ils ont, dans ce cadre, toute latitude pour se positionner dans un autre cadre plus fécond – ce qu'on appelle un collectif apprenant –, pour partager leurs fonctionnements, leurs interrogations, leurs expérimentations et leurs réflexions.

Les établissements scolaires doivent être des lieux de débat et non de pouvoir. Il est question d'autorité dans le sens de faire autorité dans sa pratique et non dans l'exercice d'un pouvoir hiérarchique. Passer à une école de la confiance, c'est responsabiliser et faire confiance. Ce qui compte, c'est de faire grandir les collectifs. Yann Algan et Pierre Cahuc ont écrit un excellent livre sur la société de défiance¹. Elle s'exprime particulièrement dans le monde scolaire où elle est liée à un contrôle excessivement tatillon. Les rôles de l'inspection et des inspecteurs demandent à être précisés. L'inspection, étymologiquement, est l'action d'examiner et d'observer avec attention. Le rôle de l'inspecteur trouverait tout son sens dans la circulation des bonnes initiatives. Il doit y avoir un gain grâce à un dialogue qui donne plus de pouvoir, c'est-à-dire la capacité à accompagner le changement. Dans le monde de la recherche et de l'université, c'est un collectif qui inspecte. On s'appuie sur la pluralité des regards, notamment des regards de pairs. La gestion des carrières d'enseignants ne permet pas aujourd'hui de constituer des collectifs...

On peut imaginer des établissements sous contrat de recherche qui pourraient déroger aux contraintes actuelles d'affectation des enseignants. Que les enseignants puissent se coopter serait un avantage certain. Ceux qui souhaiteraient intégrer ces établissements sous contrat de recherche devraient se renseigner sur leurs modalités de fonctionnement et y adhérer pour rejoindre les collectifs. Il existe des marges de manœuvre, tel l'article 34 relatif à l'innovation et aux expérimentations.

Je ne suis pas un partisan de l'obligation, je préfère l'incitation et le soutien aux initiatives. C'est aux acteurs eux-mêmes de prendre l'initiative.

NOUS DEVONS ACCENTUER L'ARTICULATION ENTRE ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉ DE CHERCHEUR...

Au sein de l'Éducation nationale, comment associer concrètement recherche et enseignement ?

➊ Les enseignants sont recrutés au niveau du master, ils ont vocation à poursuivre leur formation vers le doctorat. Un enseignant – un inspecteur plus encore – doit développer sa capacité à publier, à faire des communications. Les universités doivent donc évoluer et valoriser les capacités d'enseignement de leurs chercheurs.

Nous devons accentuer la réflexivité de l'enseignant, c'est-à-dire l'articulation entre son enseignement et son activité nécessaire de chercheur.

L'enseignant devient alors acteur de son parcours qu'il peut formaliser au sein d'un compte personnel de formation. Ce compte personnel de formation pourrait prendre la forme d'un portfolio et servir ses rendez-vous de carrière s'il le souhaite, s'il en a envie pour entrer dans un dialogue constructif.

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par l'instauration de tiers-lieux ?

➋ Un tiers-lieu physique est un espace où l'on se

donne du temps pour se questionner et mettre en place de nouvelles pratiques professionnelles. La première condition, c'est de bénéficier d'un espace dédié (dans le meilleur des cas) ou d'un espace existant que l'on utilise de façon différente. Les tiers-lieux numériques permettent de partager des expérimentations, d'échanger et de dialoguer au sein de forums qui ne sont pas des espaces institutionnels. Les meilleurs tiers-lieux sont des lieux ouverts à tous les enseignants, à tous les élèves mais aussi à l'environnement de l'établissement, c'est-à-dire les entreprises, les associations, les collectivités.

Qu'appellez-vous « carnet d'apprenant » ?

➌ Un carnet d'apprenant suivrait une personne tout au long de sa vie. L'idée, au-delà du portfolio, c'est d'être propriétaire de ses données, partir du « connais ce que tu connais et découvre ce que tu ne connais pas ». Il s'agit d'avoir accès à des cartes de connaissances où nous ne sommes jamais allés... Ce carnet peut permettre de préparer une orientation : les différentes compétences sont validées par une série d'intervenants, des pairs, des associations, les enseignants eux-mêmes. Les compétences les plus formelles n'ont pas à être mises en avant et être les seules.

Quelles suites à votre rapport ?

➍ Je fais en sorte que ce débat puisse se poursuivre, que chacun des acteurs s'imprègne des préconisations finales. Mon envie serait de faire un mooc² : il faut un changement culturel qui passe par un changement de chacun d'entre nous, même s'il est légitime de penser que les responsables ont un peu plus de responsabilités et de charge d'âme.

¹ Algan (Yann) et Cahuc (Pierre), *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*. Éditions rue d'Ulm, 2016.

² Pour mémoire, un mooc (*massive open online course*, que l'on pourrait traduire par *cours en ligne ouvert et massif*) est un type de formation à distance ouvert (c'est-à-dire avec des accès non restreints) pouvant accueillir un grand nombre de participants.

PARCOURS

Né en 1967, François Taddei est d'abord diplômé de Polytechnique avant de devenir généticien – il obtient son

doctorat en sciences en 1995 et son habilitation à diriger des recherches en 1999.

Parallèlement à ses recherches fondamentales sur le vivant à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), il développe son intérêt pour l'interdisciplinarité à partir de 2004, année où il devient responsable du programme de master « Approches interdisciplinaires du vivant ». En 2005, il fonde le Centre de recherches interdisciplinaires, puis l'année suivante (Ariel Lindner en est l'actuel directeur), le Festival de sciences Paris-Montagne. En 2007, il crée l'école doctorale interdisciplinaire « Frontières du vivant ».

Il est depuis 2012 directeur de l'Institut innovant de formation par la recherche (IIFR).

BIBLIO SÉLECTIVE

« **Former des constructeurs de savoirs collaboratifs et créatifs : un défi majeur pour l'éducation du XXI^e siècle** », rapport OCDE/CRI, 2009, <http://urlz.fr/5fY1>

« **Universities X.0: Integrating new educational and research tools to build networks of ideas, collaborative knowledgebuilders, and learning spaces to transform the world into an evolving global campus open to all** », rapport du CRI, 2010, <http://urlz.fr/5fXk>

« **Vers une société apprenante. Rapport sur la recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie** », rapport de François Taddei, Catherine Becchetti-Bizot et Guillaume Houzel remis à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en mars 2017, <http://urlz.fr/5fXL>.

Vous pouvez suivre l'actualité du Centre de recherches interdisciplinaires (CRI) sur :
<https://cri-paris.org>

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant